



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 décembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10 (reporté), 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 2.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJÉAN (à partir du 1.1.7), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 3.14), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 6.1), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 7.3) **Busy** : M. Philippe SIMONIN (suppléant de M. Alain FELICE) **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LÉGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.3) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY (à partir du 1.1.7) **François** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.7) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.3) **Montfaucou** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 3.15) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Novillars** : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 6.1)) **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.7)

Étaient absents : **Besançon** : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Champoux** : M. Philippe COURTOT **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Saône** : M. Yoran DELARUE **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Osselle-Routelle** : M. Laurent LOLLIOT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 2.2), D. DARD, C. DEVESA, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 1.1.6), S. JOLY, J.S. LEUBA (jusqu'au 3.13), T. MORTON, Y. POUJET, C. WERTHE (à partir du 7.2), M. DONEY (jusqu'au 1.1.6), P. CONTOZ (à partir du 3.16), P. DUCHEZEAU, J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J. BAVEREL (jusqu'au 1.1.6)

Mandataires : F. PRESSE (à partir du 2.2), S. WANLIN, C. THIEBAUT, A. GHEZALI, L. CROIZIER (jusqu'au 1.1.6), E. MAILLOT, D. POISSENOT (jusqu'au 3.13), C. MICHEL, N. BODIN, M.L. DALPHIN (à partir du 7.2), C. BARTHELET (jusqu'au 1.1.6), D. HUOT (à partir du 3.16), C. LIME, G. BAULIEU, J. KRIEGER, J.P. MICHAUD

Délibération n°2016/003504

Rapport n°5.3 - Programmation de droit commun 2016 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

Programmation de droit commun 2016 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

Rapporteur : Fabrice TAILLARD, Conseiller communautaire délégué
Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 AP/CP « Aides à la Pierres déléguées »	Montant AP : 8 600 969 € Montant CP 2016 : 500 000 € Montant de l'opération : 153 168 €
BP 2016 et PPIF 2016-2020 AP/CP « Subventions construction logements locatifs PLH 2013-2019 »	Montant AP : 5 125 242 € Montant CP 2016 : 1 500 000 € Montant de l'opération : 540 000 €

Résumé :

Le présent rapport propose l'inscription en programmation de droit commun 2016 de 4 opérations, permettant la création de 75 logements locatifs publics composés de 51 logements de type PLUS et 24 logements de type PLAI.

Conformément au cadre d'intervention établi par la délégation des aides à la pierre et à travers le Programme Local de l'Habitat, il est proposé que le Grand Besançon intervienne en faveur de ces opérations à hauteur de 153 168 € sur crédits délégués de l'Etat et accorde sur ses fonds propres des subventions pour un montant total de 540 000 €.

I. Cadre d'intervention du Grand Besançon en soutien aux opérations de construction neuve de logements locatifs publics

A/ Gestion des aides à la pierre déléguées de l'Etat

Conformément à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée le 21 septembre 2010 pour une durée de 6 ans, l'Etat délègue au Grand Besançon le pouvoir de décision en matière d'attribution des aides à la pierre dans le cadre du droit commun, en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création de places d'hébergement. L'avenant 2016 à cette convention de délégation a été validé lors du Conseil de Communauté du 19 mai 2016.

Suite au Comité Régional de l'Habitat du 6 avril 2016, le Grand Besançon est bénéficiaire d'une dotation sur crédits délégués de l'Etat de l'ordre de 513 706 €, soit une subvention forfaitaire à hauteur de 4 382 € par logement de type PLAI pour les communes classées en zone 5 et de 6 382 € par logement de type PLAI pour les communes classées en zone 4.

Par ailleurs, en termes d'autorisations d'agrément, les objectifs fixés pour l'exercice 2016, sont de 214 logements au total, dont 118 logements de type PLUS et 83 logements de type PLAI. La dotation fixe également un objectif à hauteur de 82 logements de type PLS.

B/ Subventions du Grand Besançon en faveur de la production de logements locatifs publics

Le Grand Besançon intervient financièrement auprès des bailleurs publics afin d'aider à la production de logements locatifs publics sur le territoire de l'agglomération bisontine permettant ainsi de développer une offre nouvelle à destination des populations modestes. Il s'agit d'un volet essentiel du Programme Local de l'Habitat 2013-2019, clairement affiché à travers la fiche action n°2.1 « Produire une offre de logements locatifs publics (PLAI, PLUS, PLS et communal) », qui fixe un objectif de production à hauteur de 170 logements par an. La délibération du Conseil de communauté du 17 décembre 2015, actualisée par la délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2016 fixe les conditions de financement en soutien à la production de logements locatifs publics pour la période 2016-2019.

II. Décisions d'agrément et de financements (voir présentation détaillée de l'opération en annexe)

Conformément au cadre d'intervention précité et sous réserve d'un retour d'instruction favorable de la part des services de l'Etat, quatre nouveaux dossiers de demandes d'agrément et de financements sont proposés dans le cadre de la programmation 2016 de droit commun :

- Néolia, construction de 40 logements collectifs (27 logements de type PLUS, 13 logements de type PLAI). Cette opération se situe au sein du « Lotissement des Hirondelles » à Pirey :
 - Crédits délégués Etat : 82 966 € de subvention d'équilibre,
 - Grand Besançon : 306 000 € de subvention d'équilibre.
- Grand Besançon Habitat, acquisition amélioration de 6 logements collectifs (4 logements de type PLUS, 2 logements de type PLAI). Cette opération se situe 8 Rue de l'Avenir à Besançon:
 - Crédits délégués Etat : 12 764 € de subvention d'équilibre,
 - Grand Besançon : 42 000 € de subvention d'équilibre.
- Grand Besançon Habitat, acquisition en VEFA de 23 logements collectifs (16 logements de type PLUS, 7 logements de type PLAI). Cette opération se situe Quartier des Tilleroyes « Oxygène 2 » à Besançon :
 - Crédits délégués Etat : 44 674 € de subvention d'équilibre,
 - Grand Besançon : 152 000 € de subvention d'équilibre.
- Grand Besançon Habitat, acquisition en VEFA de 6 logements collectifs (4 logements de type PLUS, 2 logements de type PLAI). Cette opération se situe 63 Rue des Justices à Besançon :
 - Crédits délégués Etat : 12 764 € de subvention d'équilibre,
 - Grand Besançon : 40 000 € de subvention d'équilibre.

III. Synthèse

Les subventions accordées sur les crédits délégués de l'Etat depuis le début de l'année 2016 s'élèvent au total à 424 358 € et concernent 69 logements locatifs publics de type PLAI.

Les subventions octroyées sur nos fonds propres s'élèvent à 1 391 000 € et portent sur 69 logements locatifs publics de type PLAI et 128 logements locatifs publics de type PLUS.

A ce jour le nombre de dossiers déposés pour un total de 200 logements locatifs publics de type PLUS et PLAI (y compris les 3 PALULOS) représente une consommation à hauteur de 93 % de la dotation 2016 attribuée au Grand Besançon en tant que délégataire.

Mmes D. POISSENOT, K. ROCHDI et C. THIEBAUT (2) et MM. ALLEMANN, N. BODIN (2), P. CURIE, B. GAVIGNET, M. OMOURI, R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les demandes d'agrément et de financements déposées par Néolia et Grand Besançon Habitat pour un montant total de 153 168 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2016,
- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination de Néolia et de Grand Besançon Habitat pour un montant total de 540 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2016

Rapport adopté à l'unanimité :

Contrôle de légalité

Pour : 85

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 12



Demandeur : NEOLIA

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 40 logements collectifs (27 logements de type PLUS et 13 logements de type PLAI). Dans le cadre de son activité de lotisseur, Néolia a obtenu un permis d'aménager pour la création d'un lotissement. Cette opération est répartie en 3 bâtiments en R+2 orientés est-ouest. Deux bâtiments se composent de 14 logements et le troisième de 12 logements. Les typologies retenues du T1 au T4 permettront une mixité sociale et générationnelle. En outre, ce projet bénéficiera de 54 places de stationnement dont 14 destinés aux visiteurs. Les 14 logements du rez de chaussée disposeront d'un jardin et les appartements en étage d'un balcon (hormis les T1).

Programmation de Droit Commun en 2016

Typologie des logements PLUS : 2 T1 12 T2 9 T3 4 T4

Typologie des logements PLAI : 4 T1 2 T2 5 T3 2 T4

Délibérations du Grand Besançon fixant le cadre d'intervention

20 mai 2010 : « Délégation de compétence 2010-2015 »

26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »

Délibérations du Grand Besançon fixant les conditions d'attribution

19 mai 2016 : « Avenant 2016 à la convention de délégation de compétence de gestion des aides à la pierre et à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé »

30 juin 2016 : « Conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019 »

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5.5 %) : 4 517 817 € TTC

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
Subvention ETAT (PLAI)	82 966 €	1,84 %
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLAI)	306 000 €	6,77 %
Subvention Caisse Retraite Complémentaire	48 000 €	1,06 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLAI et PLAI Foncier	3 470 838 €	76,83 %
Fonds propres	610 014 €	13,50 %
Total TTC	4 517 817 €	100,00 %

Prix de revient (TTC, TVA 5,5 %) : 1 968 € TTC / m² surface utile

Détail des coûts Hors Taxe par m² de surface utile :

- charges foncières : 358 € HT/ m²
- prix de travaux : 1 261 € HT/ m²
- honoraires : 175 € HT/ m²
- TVA : 99 € HT/ m²

Niveau HPE soit 54 kWh/m²/an.



Demandeur : GBH

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour une opération d'acquisition amélioration de 6 logements collectifs (4 logements de type PLUS et 2 logements de type PLAI). GBH a été sollicité par la société Transactif Immobilier chargée de vendre des bâtiments issus du patrimoine de la SNCF, propriété actuelle d'ICF Habitat Novedis. Une vente en bloc a été lancée sur 4 sites. L'offre de GBH sur le bâtiment situé 8 Rue de l'Avenir, très en-dessous de l'estimation des Domaines, a été retenue. La situation géographique et la disponibilité foncière (762 m² environ) pour réaliser 2 logements individuels supplémentaires constituent une opportunité à saisir dans le contexte de la nécessité d'une reconstitution progressive du patrimoine de GBH après les démolitions programmées de Brulard. Datant de 1969, ce bâtiment de type R+3 a fait l'objet de travaux de réhabilitation. Néanmoins, des travaux d'amélioration ont été intégrés.

Programmation de Droit Commun en 2016

Typologie des logements PLUS : 3 T4, 1 T5

Typologie des logements PLAI : 1 T4, 1 T5

Délibérations du Grand Besançon fixant le cadre d'intervention

20 mai 2010 : « Délégation de compétence 2010-2015 »

26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »

Délibérations du Grand Besançon fixant les conditions d'attribution

19 mai 2016 : « Avenant 2016 à la convention de délégation de compétence de gestion des aides à la pierre et à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé »

30 juin 2016 : « Conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019 »

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5.5 %) : 803 348 € TTC

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
Subvention ETAT (PLAI)	12 764 €	1,59 %
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLAI)	42 000 €	5,23 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLAI et PLAI Foncier	625 718 €	77,89 %
Fonds propres	122 866 €	15,29 %
Total TTC	803 348 €	100,00 %

Prix de revient (TTC, TVA 5,5 %) : 1 568 € TTC / m² surface utile

Détail des coûts Hors Taxe par m² de surface utile :

- charges foncières : 1 068 € HT/ m²
- prix de travaux : 360 € HT/ m²
- honoraires : 69 € HT/ m²
- TVA : 27 € HT/ m²

Niveau BBC rénovation soit 94 kWh/m²/an.



Demandeur : GBH

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour une opération d'acquisition de 23 logements collectifs (16 logements de type PLUS et 7 logements de type PLAI), dans le cadre d'une Vente en Etat de Futur Achèvement auprès du promoteur « SMCI ». Le promoteur a acquis plusieurs hectares de terrain dans le quartier des Tilleroyes pour la réalisation prévisionnelle de 300 à 350 logements environ, en 3 tranches. Les deux premières tranches sont engagées et le promoteur envisage le lancement de la 3^{ème} phase. Afin de respecter le PLU de la Ville de Besançon imposant la réalisation de logements sociaux, il a sollicité GBH pour l'acquisition de 23 logements en VEFA dans cette 3^{ème} tranche. Ces 23 logements se répartissent dans un ensemble d'habitats intermédiaires en petits collectifs de type R+I sur rez de jardin. Ils représentent une surface utile totale de 676,85. m² et se situent dans le « Quartier les Tilleroyes » à Besançon.

Programmation de Droit Commun en 2016

Typologie des logements PLUS : 3 T1, 7 T2, 3 T3, 3 T4

Typologie des logements PLAI : 1 T1, 3 T2, 2 T3, 1 T4

Délibérations du Grand Besançon fixant le cadre d'intervention

20 mai 2010 : « Délégation de compétence 2010-2015 »

26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »

Délibérations du Grand Besançon fixant les conditions d'attribution

19 mai 2016 : « Avenant 2016 à la convention de délégation de compétence de gestion des aides à la pierre et à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé »

30 juin 2016 : « Conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019 »

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5.5 %) : 2 579 494 € TTC

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
Subvention ETAT (PLAI)	44 674 €	1,73%
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLAI)	152 000 €	5,89%
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLAI et PLAI Foncier	1 969 580 €	76,36%
Fonds propres	413 240 €	16,02%
Total TTC	2 579 494 €	100,00 %

Prix de revient (TTC, TVA 5,5 %) : 1 980 € TTC / m² surface utile

Détail des coûts Hors Taxe par m² de surface utile :

- charges foncières : 471 € HT/ m²
- prix de travaux : 1 382 € HT/ m²
- honoraires : 27 € HT/ m²
- TVA : 100 € HT/ m²

Niveau HPE soit 54 kWh/m²/an.



**Opération d'acquisition en VEFA
6 logements collectifs (4 PLUS et 2 PLAI)
« Résidence Square Notre-Dame »
63 Rue des Justices à Besançon**

Demandeur : GBH

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour une opération d'acquisition de 6 logements collectifs (4 logements de type PLUS et 2 logements de type PLAI), dans le cadre d'une Vente en Etat de Futur Achèvement auprès du promoteur « MR Promotion ». Le promoteur dijonnais prévoit la réalisation d'un programme immobilier de 21 logements situés 63 rue des Justices à Besançon, « La Résidence Square Notre-Dame ». Afin de respecter le PLU de la Ville de Besançon imposant la réalisation de logements sociaux, ce promoteur a sollicité GBH pour l'acquisition de 6 logements en VEFA. Le programme comprend un seul bâtiment, de type R+2 sur sous-sol. Les 6 logements, objets de la VEFA sont répartis sur tout le rez-de-chaussée du bâtiment et bénéficient d'un hall d'entrée dédié. Ils représentent une surface utile totale de 390,33 m² et se situent au 63 rue des Justices à Besançon.

Programmation de Droit Commun en 2016

Typologie des logements PLUS : 1 T1, 1 T2, 2 T3

Typologie des logements PLAI : 1 T3, 1 T4

Délibérations du Grand Besançon fixant le cadre d'intervention

20 mai 2010 : « Délégation de compétence 2010-2015 »

26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »

Délibérations du Grand Besançon fixant les conditions d'attribution

19 mai 2016 : « Avenant 2016 à la convention de délégation de compétence de gestion des aides à la pierre et à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé »

30 juin 2016 : « Conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019 »

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5.5 %) : 779 125 € TTC

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
Subvention ETAT (PLAI)	12 764 €	1,64%
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLAI)	40 000 €	5,13%
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLAI et PLAI Foncier	592 457 €	76,04%
Fonds propres	133 904 €	17,19%
Total TTC	779 125 €	100,00 %

Prix de revient (TTC, TVA 5,5 %) : 1 996 € TTC / m² surface utile

Détail des coûts Hors Taxe par m² de surface utile :

- charges foncières : 475 € HT/ m²
- prix de travaux : 1 393 € HT/ m²
- honoraires : 27 € HT/ m²
- TVA : 101 € HT/ m²

Niveau HPE soit 54 kWh/m²/an.

PROGRAMMATION LOGEMENTS PUBLICS DROIT COMMUN 2016 - FINANCEMENTS sur Crédits délégués de l'Etat et CAGB
Conseil de Communauté du 15/12/2016

Organisme	Commune	Adresse	Montage opérationnel	Total Logements	PLUS	PLAI	% de PLAI par opération	Crédits Etat		Crédits CAGB		Prix de revient TTC	Performance énergétique	
								Subvention d'équilibre	Subvention d'équilibre	Subvention d'équilibre	Participation aux frais de certification			
GBH	Besançon	8 Rue de l'Avenir	AA	6	4	2	33%	12 764 €	42 000 €	0 €	803 348 €	BBC Rénovation		
GBH	Besançon	63 Rue des Justices	VEFA	6	4	2	33%	12 764 €	40 000 €	0 €	779 125 €	HPE RT 2012		
GBH	Besançon	Quartier Oxygène	VEFA	23	16	7	30%	44 674 €	152 000 €	0 €	2 579 494 €	HPE RT 2012		
	Sous Total Grand Besançon Habitat			35	24	11	31%	70 202 €	234 000 €	0 €	4 161 967 €			
Neolia	Firey	Lotissement des Hirondelles	MOD	40	27	13	33%	82 966 €	306 000 €	0 €	4 517 817 €	HPE RT 2012		
	Sous Total Néolia			40	27	13	33%	82 966 €	306 000 €	0 €	4 517 817 €			
Total LOGEMENTS Programmation de Droit commun 2016 _ CC 15/12/2016														
				75	51	24	32%	Crédits Etat	Crédits CAGB		TOTAL Prix de revient TTC			
								153 168 €	540 000 €		8 679 784 €			
					Soit par logement			2 042 €	7 200 €					
				TOTAL FINANCEMENTS										693 168 €